



## 163830 - Faut il laver les cheveux longs au cours du bain consécutif à la souillure majeure

---

### question

Si une femme ayant les cheveux tressés a contracté la souillure majeure et puisé de l'eau et l'a déversée sur toutes les parties de sa tête doit elle en plus se laver les cheveux pendants?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le bain en question nécessite le lavage de tous les cheveux y compris les extrémités. At.-Tirmidhi (106) a rapporté d'après Abou Hiourayrah (P.A.a) que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit: **il y a une souillure sous chaque poil. Aussi lavez les cheveux et veillez à bien nettoyer la crane.** D'après Ali (P.A.a) le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit: **quiconque omet de laver un seul poil, celui-ci sera traité d'une telle ou telle manière en enfer.** (rapporté par Abou Daoud,217). Cheikh al-Albani ( puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a jugé les deux hadiths faibles.Cependant le hadith d'Ali (P.A.a) est vérifié comme étant ses propos à lui.

Les ulémas de la Commission permanente (5/323): **doit on assimiler la femme aux cheveux longsnon tressés à celle ayant des tresses dans la prise du bain rituel ou faut il que la première se lave les cheveux complètement?**

Ils ont répondu en ces termes: **la femme ayant contracté une souillure majeure et celle dont le cycle menstruel vient de cesserdoivent laver tout leurs corps avec l'intention de se purifier; peu importe que les cheveux de la femme soient longs ou courts, tressés ou pas.**

Cheikh Abdoul Aziz ibn Bazy, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghodayyan et Cheikh Abdoullah ibn Quaoud.



Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : **il ne lui est permis de se contenter de laver le dessus de ses cheveux car il faut qu'elle aille jusqu'aux racines, jusqu'à la crâne. Cependant, si elle a les cheveux tressés, elle n'est pas tenue de se décoiffer. Elle doit faire en sorte que l'eau parvienne à tous les cheveux. Elle doit placer les tresses sous la source de l'eau puis les laisser s'en imprégner de sorte à bien mouiller tous les cheveux.** Extrait de Madjmou al-Fatwa (11/163).